

Mannequinat : un procès pour viol d'ampleur inédite vise un ex-agent

Publié le 08 décembre 2023 à 16h00



Accusé de viols, tentatives de viols et agressions sexuelles, l'ex-agent de mannequins et photographe Johan M. comparaît à partir du 11 décembre devant la Cour criminelle de Paris. Avec une vingtaine de plaignantes, ce procès d'envergure est une première dans le milieu de la mode.

Par [Catherine Robin](#)

Camille* se balade dans le Marais, entre copines, quand un homme d'une trentaine d'année fond sur elle en lui disant qu'elle est jolie, qu'elle pourrait réussir facilement dans le mannequinat. Spontanément, elle refuse. Il lui laisse alors sa carte pour qu'elle y réfléchisse. Et elle finit par le rappeler. Nous sommes en 2010. Camille a 20 ans, pas trop d'argent. Elle est donc conviée à faire des « pola » dans un appartement de la rue Vieille-du-Temple, dans le centre de Paris. « Elle entre dans un appartement où plusieurs filles sont déjà là, décrit Me Margot Fontaine, son avocate, spécialisée dans le droit pénal. La télé est allumée, on lui propose un joint pour se détendre. La séance photo commence, mais très vite le photographe lui dit que c'est catastrophique, qu'elle est coincée, qu'il n'y a rien qui va. » Elle est invitée à revenir un autre jour. Cette fois, le photographe et la future hypothétique modèle sont seuls. « Il lui offre un verre et un joint, poursuit l'avocate. Puis lui propose un massage pour la détendre, lui caresse le visage, près de la bouche, lui demande de penser à des fantasmes sexuels, à ce qu'elle fait avec ses copains. Puis il l'allonge sur le canapé, les jambes légèrement écartées et les genoux relevés en lui demandant de fermer les

yeux. Il approche les doigts de sa culotte... » Et le massage serait devenu, selon ses dires, une tentative de viol.

LA MODE, UN BASTION ÉTOURDISSANT DE SILENCE

Ce photographe qui inviterait de façon très particulière ses futures mannequins « à se détendre » s'appelle Johan M. Il comparait à partir du 11 décembre prochain devant la Cour criminelle départementale de Paris** pour [agressions sexuelles](#), tentatives de viols et viols sur quatorze jeunes femmes, dont une partie d'entre elles étaient mineures à l'époque des faits, entre 2009 et 2014. Quatre autres plaignantes interviendront en tant que témoins pour des faits prescrits. C'est le premier procès d'envergure concernant des violences sexuelles dans le milieu de la mode et du mannequinat. Lequel, en cette [ère post-#MeToo](#), demeure un bastion assourdissant de silence, où le prix de la parole est très lourd à payer pour celles qui s'y risquent. Jusqu'ici en effet, malgré de graves dénonciations à l'encontre d'anciens agents, aucune procédure n'avait abouti : Jean-Luc Brunel, ancien directeur d'agence, accusé de viols et de tentatives de viols, en lien notamment avec l'affaire Jeffrey Epstein, s'est pendu à la prison de la Santé, éteignant ainsi toutes les poursuites à son encontre. L'ancien patron d'Elite, Gérald Marie, dénoncé par de nombreuses mannequins n'a, quant à lui, jamais été inquiété par la justice française, du fait notamment de la prescription des faits concernant les plaintes qui le visaient. Johan M. devient ainsi le premier agent de mannequin à comparaître pour violences sexuelles dans un procès de cette ampleur.

Né en 1980, cet homme originaire de Saint-Étienne s'est fait un petit nom à la fin des années 2000 en dénichant au hasard de ses « scouts » des jeunes filles à haut potentiel de beauté, possibles tops mondiales de demain. « Il était assez bon pour trouver des belles Françaises, se souvient une ancienne directrice de casting. Mais c'était un mec bizarre. Une mannequin qui avait seulement 19 ans m'avait raconté ne plus vouloir travailler avec lui parce qu'il avait voulu lui faire fumer des joints et lui avait posé la main sur le sexe. » Une responsable d'agence qui souhaite conserver l'anonymat raconte qu'il avait en effet une façon bien à lui de travailler : « Tout le monde se plaignait de ne pas pouvoir parler directement à ses filles. Il était le seul à travailler comme ça, en faisant barrage. Toujours en intermédiaire, de sorte qu'il exerçait un véritable pouvoir sur elles. J'étais loin d'imaginer à l'époque que c'était en fait pour éviter aux filles de nous parler », raconte-t-elle.

UN REDOUTABLE SYSTÈME D'EMPRISE

Ses filles, comme elle dit, Victoire Maçon Dauxerre en fut une. Elle n'a pas été agressée sexuellement, mais elle décrit un redoutable système d'emprise de l'homme sur les jeunes femmes à qui il promettait la lune, avant de les faire déchanter. « Il m'a repérée dans le Marais où je faisais les magasins avec ma mère, se souvient Victoire, pointant du doigt le troublant mimétisme de son histoire avec celle de Camille. Il m'a dit que j'avais un beau nez et je me suis dit qu'il était lourd, qu'il me draguait. J'avais 17 ans, j'espérais faire Science Po ou être comédienne. J'ai raté le concours alors je l'ai rappelé en me disant que le mannequinat pourrait être une passerelle pour accéder

au cinéma. » Après avoir obtenu l'accord de ses parents, Johan M. envoie Victoire à New York courir les castings. « Nous vivions dans un appartement avec deux autres mannequins. Il avait les clés et débarquait quand ça lui chantait. Il nous surveillait en permanence et nous affamait littéralement. À l'époque, je mangeais trois pommes par jour pour rentrer dans une taille 32. Il fouillait dans nos petites culottes pour voir si on ne planquait pas des M&Ms. Il nous traitait de 'grosses vaches'. J'ai fini par peser 45 kg pour un mètre 80 », décrit-elle. « Il nous montait les unes contre les autres pour qu'on ne puisse pas trouver d'appui. Il piquait des colères dingues dès lors qu'on essayait de se substituer à son autorité ou sa responsabilité. On pensait qu'il avait notre carrière entre ses mains. Il nous manipulait. Nous étions très jeunes et vulnérables. Heureusement pour moi, j'étais très fusionnelle avec ma famille, c'est ce qui m'a permis d'ouvrir les yeux à un moment. D'autres ont eu moins de chance. Il a violé une des filles avec qui je vivais là-bas. »

Si Victoire Maçon Dauxerre, qui a écrit il y a quelques années le livre « Jamais assez maigre » (Les Arènes), ose dénoncer ces pratiques à visage découvert, la plupart des plaignantes ont refusé de témoigner dans les médias avant le procès. Il faut dire que la procédure commence à être longue. Johan M. a été arrêté en 2016 après le dépôt de plaintes de six mannequins, encouragées par une photographe, Sylvie C., qui avait découvert, au hasard d'une visite dans l'un des appartements, des jeunes filles complètement déboussolées, isolées et maltraitées. Le procès se tient donc sept ans après les premières plaintes. Une éternité. « C'est difficile pour elles de revenir une nouvelle fois sur ces faits, parce qu'elles ont refait leur vie. Certaines sont comédiennes, leur carrière débute et elles n'ont pas envie de voir leur nom associé à cette affaire », explique Maître Fontaine.

« UNE DANGÉROSITÉ CRIMINOLOGIQUE NOTAMMENT SUR LE CHAMP PSYCHO-SEXUEL »

À l'instar de Chloé*, devenue comédienne après quelques années dans le mannequinat. Elle a déposé plainte pour viol et tentative de viols à l'encontre de Johan M. qui se présentait à l'époque comme son petit ami. « Ma cliente a subi le même processus d'emprise que toutes les autres, explique son avocat, Me Joseph Hazan, à quelques jours du procès. Elle décrit une relation subie. Il se revendiquait auprès des autres d'être en couple avec elle. Pour s'acheter une crédibilité ? Une moralité ? C'était une façon de créer des jalousies, des animosités entre les filles. Sans même parler du lien de dépendance qu'il créait du fait des perspectives professionnelles qu'il était capable de leur offrir, il y avait chez lui une vraie perversité dans le jeu qu'il employait aux yeux des unes et des autres. » Et de rappeler les termes utilisés dans l'enquête par les experts psychologue et psychiatre : « Ils évoquent une personnalité de type narcissique dont les caractéristiques évoquent une tendance à l'emprise sur autrui, à l'absence de capacité de remise en question ou d'introspection négative, à une survalorisation de sa personne et au peu de considération d'autrui, une dangerosité criminologique notamment sur le champ psycho-sexuel, une personne égocentrée, fière et arrogante. »

Des traits de personnalité qui n'en font pas un violeur pour autant, arguent ses deux défenseurs, Me Alexia Gavini et Me Romain Boulet, qui rappellent que leur client réfute toutes ces accusations et clame son innocence. Pour eux, « les plaignantes confondent les contraintes morales exercées par un système dur et cruel, celui de la

mode, avec une supposée contrainte morale qu'aurait exercée sur elles, Johan M. Mais cette contrainte morale n'existe pas en réalité. Dans ce dossier, il n'y a pas aucune contrainte physique, aucune menace, aucune contrainte morale.... Johan M. n'est que le reflet d'un système, qui dysfonctionne peut-être, mais dont notre client n'a pas à être le bouc-émissaire. » Cette notion de contrainte morale, autrement dit d'emprise, sera au cœur des débats devant la cour criminelle, comme à chaque procès pour violences sexuelles où les preuves matérielles sont trop rares du fait de l'ancienneté des faits. Pour Me Hazan néanmoins, « taper sur le système pour essayer de le dédouaner est un peu trop facile. Cet homme a eu des attitudes extrêmement intrusives et inquiétantes qui n'ont strictement rien à voir, en soi, avec le monde de la mode ».

Incarcéré en avril 2016, l'ancien agent de mannequin a été libéré sous contrôle judiciaire strict, après quatre ans de détention. Il comparaitra donc libre devant la cour criminelle. La minorité d'une partie des plaignantes au moment des faits devrait conduire à une audience à huis-clos. Johan M. encourt jusqu'à 20 ans de prison.

****Les prénoms ont été changé***

***** La cour criminelle départementale, généralisée depuis le 1er janvier 2023 à l'ensemble du territoire français, et composée uniquement de juges professionnels, est désormais compétente pour juger des crimes punis jusqu'à 20 ans de réclusion.***

Par



[Catherine Robin](#)